

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1148

Artikel: Réorganisation : ces banques vaudoises qui ne sont pas muettes
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces banques vaudoises qui ne sont pas muettes

BANQUES VAUDOISES

Elles sont deux à avoir un statut de droit public: la **Banque cantonale vaudoise** (BCV - l'Etat est actionnaire majoritaire) et le **Crédit foncier vaudois** (l'Etat est actionnaire principal, mais pas majoritaire).

La **Caisse d'épargne et de crédit** (CEC) est une banque régionale qui a conclu récemment un accord de rapprochement avec le Crédit foncier.

Du coup, la **Banque vaudoise de crédit** (BVCréd) a perdu tout espoir de rapprochement, que ce soit avec la CEC ou le Crédit foncier. Des épargnants, inquiets sur le sort de leur banque, ont retiré leurs fonds alors même qu'aucun risque immédiat ne les menaçait. Un prêt consorsial a été accordé par un pool de banques pour permettre à la BVCréd de répondre à ses éventuels besoins de liquidités.

Un plan d'assainissement a été décidé: il y aura réduction du capital social, puis reconstitution grâce à la participation des deux banques cantonales, de l'Union des banques régionales et des trois grandes (UBS, SBS et Crédit suisse); l'Etat de Vaud est censé reprendre la participation de ces dernières. La direction de la BVCréd passera sous le contrôle de la BCV.

(ag) Les banquiers vaudois, responsables de banques cantonales, n'ont pas intérêt à porter sur la place publique les problèmes de leur future relation institutionnelle. Jacques Treyvaud, président de la direction de la Banque cantonale vaudoise (BCV), donne deux interviews en deux jours (*24 Heures* et *Nouveau Quotidien*) pour sommer l'autorité politique d'agir. La première action du Conseil d'Etat devrait être d'imposer le silence dans les rangs. La préparation de décisions aussi délicates ne se prête pas au débat médiatique.

Déjà les simplificateurs voudraient faire apparaître un Crédit foncier conservateur et une audacieuse BCV. Il ne s'agit pas d'un match! Le forcing de la BCV pourrait même nuire à son image: pourquoi cette soudaine pression? Recherche-t-elle l'efficacité de la place bancaire vaudoise ou d'abord à regonfler son bilan, vu l'importance non chiffrée publiquement des crédits à risques? Mieux vaudrait ne pas donner prétexte à ce que cette question désobligeante soit posée.

Quelques repères dans cette problématique.

La Banque vaudoise de crédit va être totalement réorganisée, si elle ne disparaît pas. La multiplicité de ses points d'implantation sera passée sous revue. D'un autre côté, la Caisse d'épargne et de crédit va collaborer, peut-être fusionner avec le Crédit foncier. Là aussi il y aura rationalisation. Une fusion immédiate Crédit foncier et BCV s'y surajoutant remettrait en cause 280 emplois supplémentaires. Il n'est pas possible à l'évidence de tout faire en même temps pour des raisons humaines et

●●●

plutôt qu'elle ne l'est plus lorsque le parti se trouve en situation minoritaire.

Les résultats de plusieurs autres grandes communes vaudoises confirment le déclin du radicalisme absolu. Un cumul exagéré des mandats et un système de promotion davantage basé sur la récompense des services rendus que sur les compétences a miné et affaibli la relève de ce parti. Mais de l'eau peut encore couler sous les ponts de la Venoge jusqu'au jour où le mouvement atteindra les autorités cantonales. Servis par un découpage électoral sur mesure et par un arrière-pays aux réflexes ataviques, les radicaux vaudois continueront probablement de régner, quelque temps encore, sur ce canton. Mais ils devront apprendre à partager ce qu'ils considèrent comme leur étant dû par héritage historique.

politiques, au sens de l'aménagement du territoire. D'abord la mise en ordre des banques régionales!

Le Crédit foncier apporte deux choses à l'économie vaudoise: une politique des taux hypothécaires modérée et stable; sa capacité, vu son image de banque de placement de père de famille, bien perçue en Suisse allemande, de drainer de l'épargne dans l'ensemble du pays au profit des investissements vaudois. Deux qualités qu'il faut préserver. J'avais écrit ici qu'il jouait le rôle d'une banque de service para-public, c'est-à-dire que sa recherche du profit s'inscrit dans d'étroites limites dont bénéficie l'économie cantonale. Une collaboration encore plus étroite avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie, les Retraites populaires, la Caisse de pension de l'Etat renforcerait ce noyau dur para-public.

La BCV a le mérite de servir les entreprises vaudoises et d'affronter sur un terrain autrement difficile les grandes banques commerciales. Son raisonnement a toujours été le suivant: si vous voulez que j'aie les moyens de soutenir les sociétés indigènes, il faut aussi que j'aie la possibilité de gagner de l'argent en participant aux opérations de la place financière suisse. Mais cet exercice, hors frontières cantonales, est de difficile maîtrise. Il exige réserves et savoir-faire. A défaut on aurait un renversement de l'objectif premier. Ce serait l'économie locale qui couvrirait les risques pris sur les marchés internationaux. Il serait intéressant sur quinze ans (en ouvrant tous les placards!) de faire le compte des gains et pertes de ces activités élargies. Avant de décider des formes de collaboration ou de fusion, c'est la mission même de la BCV qui doit être concrètement établie, car la loi qui la définit ne permet pas de cerner avec assez de précision cette politique: jusqu'où et jusqu'à quelle heure doit-elle jouer dans la cour des grands? La modération des ambitions serait peut-être de bonne sagesse.

Demeure le coût du soutien à l'économie vaudoise. Là un partage entre les deux banques est naturel, même si certains appuis sortent du champ ordinaire du Crédit foncier. Dans les cas concrets, il est vraisemblable qu'un double appui (voir le sauvetage de la Banque vaudoise de crédit) facilite le tour de table des intervenants.

Il y a donc deux temps de réorganisation. Celui de l'urgence de la mise en ordre du réseau régional; celui de l'inventaire des bilans et de l'examen des missions des banques cantonales dans l'intérêt de l'économie vaudoise. Cette réflexion n'est pas compatible avec le forcing et la mise sous pression. ■